



Transfert d'une demande vers un prescripteur d'une autre structure

Le transfert d'une demande vers un autre prescripteur implique que le suivi d'un ménage sera désormais assuré par ce nouveau prescripteur. L'objectif principal de ce transfert est d'assurer une continuité dans le suivi du ménage.

Ce transfert se fait **uniquement avec l'accord du nouveau prescripteur**. Il doit être en mesure de suivre le dossier et la demande. Dès que la demande sera transférée, le nouveau prescripteur s'engage à l'ouvrir pour en devenir le référent.

> Transférer une demande (ancien prescripteur)

- 1 Ouvrir la demande
- 2 Cliquer sur "Transférer"
- 3 Sélectionner la **structure du nouveau référent** dans la liste proposée puis cliquer sur "Confirmer"

> Confirmer le transfert (nouveau prescripteur)

La demande se trouvera dans le tableau de bord dans le bloc :

▼ Transfert de référent vers ma structure à valider

- 1 Ouvrir le bloc et cliquer sur la ligne de la demande

Numéro de la demande	Nombre de personne	Nom	Prénom	Date de naissance	Statut	Date de création	Structure de Premier Accueil émettrice	Travailleur social	SIAO compétent
44774841	4	Poisson	Livia	10/01/2000	Transmise	21/04/2026	CCAS DRAVEIL	BENBRAHIM FORMATION Amina	SIAO 91

- 2 **Confirmer** la prise en charge pour devenir référent de la demande

Prise en charge

Cette demande a été transférée à votre structure, vous allez devenir le travailleur social en charge de cette demande. En cas de refus, la demande sera transférée à sa structure de premier accueil d'origine.

Refuser Confirmer